



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	286-2024
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.105
Déposée le :	05.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Hegg (Lyss, PLR) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Oui
Urgence accordée :	Oui 06.03.2025
N° d'ACE :	361/2025 du 2 avril 2025
Direction :	Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification :	Non classifié

Jonathan Brown, un invité controversé : clarifier la responsabilité, le financement et la prévention à l'Université de Berne !

Le 2 décembre 2024, la *Berner Zeitung* titrait, en référence à la *Sonntagszeitung* : « Un professeur controversé invité par l'Université de Berne ». Jonathan Brown a publié des articles antisémites et rejette « l'idéologie LGBTQ ». Il a été convié à participer à une conférence dans la capitale fédérale par l'Institut d'études du Proche-Orient de l'Université de Berne, cofinancée par le Fonds national suisse. L'Université de Berne défend manifestement le travail scientifique du professeur. L'institut a déjà fait la une des médias parce qu'un de ses collaborateurs a applaudi l'attaque palestinienne contre Israël du 7 octobre 2023 ; on a appris par la suite qu'il était marié à la directrice de l'institut. Il a été licencié.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense le gouvernement cantonal de cette invitation et du soutien financier de l'Université de Berne à cette conférence ?
2. Combien a versé l'Université de Berne et combien le Fonds national suisse ?
3. Sur qui repose la responsabilité, sur l'Université de Berne ou sur le Fonds national suisse ?
4. La directrice de l'institut, épouse du collaborateur licencié, est toujours en place. Qu'en pense le Conseil-exécutif ?
5. L'Université de Berne « défend » le travail scientifique de Jonathan Brown. Que faut-il comprendre par là ?

6. Que compte faire le Conseil-exécutif pour éviter qu'un cas similaire ne se reproduise ?

Motivation de l'urgence : sans une clarification rapide et des mesures préventives, l'Université de Berne risque de nouveaux dégâts d'image, tandis que le climat social et la confiance dans les institutions académiques pourraient se dégrader, minés par l'antisémitisme et la discrimination.

Réponse du Conseil-exécutif

1. Que pense le gouvernement cantonal de cette invitation et du soutien financier de l'Université de Berne à cette conférence ?

Il s'agit tout d'abord de resituer chronologiquement la conférence en question et l'invitation de Jonathan Brown à cet événement : la conférence *Slavery in Islamic Law and Muslim Societies* a eu lieu en août 2023. Le massacre du Hamas et le post de Jonathan Brown qui y fait référence sur la plateforme X se sont produits en octobre 2023. L'Université de Berne a pris ses distances de manière explicite et claire par rapport aux propos tenus par Jonathan Brown dans ce post, propos qui ont donc été tenus bien après la conférence en question et en dehors de son contexte.

L'Université tient à préciser ce qui suit : la conférence en question a été organisée dans le cadre du projet *TraSIS : Trajectories of Slavery in Islamicate Societies : Three Concepts from Islamic Legal Sources*, financé par le Fonds national suisse (FNS). Ce type de conférence scientifique n'est pas un événement public, mais un événement professionnel sur invitation. Conformément à la procédure préliminaire habituelle, le thème de la conférence a été mis au concours et des chercheuses et chercheurs travaillant dans ce domaine ont soumis des travaux scientifiques. Sur la base des critères scientifiques appliqués habituellement pour les disciplines concernées, 14 personnes ont été sélectionnées parmi les personnes ayant soumis leur travail et invitées à présenter leurs résultats lors de la conférence. L'une d'elles était Jonathan Brown, professeur titulaire de la Alwaleed Bin Talal Chair of Islamic Civilization à la School of Foreign Service de l'Université de Georgetown, l'une des universités les plus anciennes et les mieux établies des États-Unis (elle a été fondée en 1789).

Lors de la conférence, Jonathan Brown a finalement tenu sa présentation sur un sujet historique. Ses thèses scientifiques sont controversées au sein de la communauté scientifique, mais rien n'est plus naturel et vital pour la science que d'inviter des personnes ayant des points de vue différents, à condition qu'elles présentent leurs arguments de manière scientifiquement fondée.

L'invitation de Jonathan Brown à présenter son travail scientifique et le cofinancement de la conférence par l'Université de Berne sont conformes aux pratiques scientifiques habituelles.

2. Combien a versé l'Université de Berne et combien le Fonds national suisse ?

Selon l'Université de Berne, l'invitation de Jonathan Brown a coûté 1152,30 francs au total. La prise en charge des coûts est répartie comme suit :

- 49 % : Cluster d'excellence du Bonn Center for Dependency and Slavery Studies (financé par la Deutsche Forschungsgemeinschaft [DFG])
- 44 % : Fonds national suisse (FNS) dans le cadre du projet TraSIS
- 7 % : Université de Berne (fonds pour la promotion de la relève scientifique)

3. Sur qui repose la responsabilité, sur l'Université de Berne ou sur le Fonds national suisse ?

La responsabilité de l'organisation de conférences dans le cadre de projets financés par le Fonds national suisse incombe à l'université subventionnée. Dans le cas présent, elle incombait donc à l'Université de Berne.

4. La directrice de l'institut, épouse du collaborateur licencié, est toujours en place. Qu'en pense le Conseil-exécutif ?

Le maintien en fonction des membres de la direction de l'ancien Institut d'études du Proche-Orient et des sociétés musulmanes (ISNO) a déjà fait l'objet de l'interpellation 223-2023 *Un enseignant de l'Université de Berne glorifie publiquement la terreur du Hamas* (question 5) et de l'interpellation 198-2024 *Comment justifie-t-on le maintien en fonction de l'ancienne direction de l'Institut d'études du Proche-Orient ?*

Comme indiqué dans les réponses à ces interpellations, l'Université de Berne a examiné de près ce qui s'est passé à l'ISNO, notamment sur la base d'une enquête administrative menée par un expert externe. Elle en a tiré des conséquences qui ont abouti, dans le respect du principe juridique de proportionnalité, à la dissolution de l'institut et des fonctions de direction qui y étaient liées.

5. L'Université de Berne « défend » le travail scientifique de Jonathan Brown. Que faut-il comprendre par-là ?

L'article paru dans la *Berner Zeitung* et dans le *Bund* a pu donner l'impression que l'Université de Berne « défendait » le travail scientifique de Jonathan Brown. Or celle-ci ne « défend » en aucun cas son travail scientifique ; une telle attitude serait inappropriée et inacceptable. L'Université a établi une distinction entre le travail scientifique de Jonathan Brown et ses déclarations privées sur les réseaux sociaux et pris clairement ses distances par rapport à ces dernières.

Selon l'Université, le travail de Jonathan Brown dans le cadre de la conférence scientifique d'août 2023 répond aux normes scientifiques habituelles et aux lignes directrices en matière d'éthique de la recherche en Suisse. Il faut discerner ce travail du post de Jonathan Brown publié sur X à la fin de 2023, c'est-à-dire après le massacre perpétré par le Hamas en octobre 2023. Ce post diabolise Israël et doit être considéré comme antisémite. L'Université de Berne a officiellement pris ses distances avec les déclarations et points de vue de Jonathan Brown et a condamné le contenu du post en question.

6. Que compte faire le Conseil-exécutif pour éviter qu'un cas similaire ne se reproduise ?

Sur la base de ce qui précède, rien ne permet au Conseil-exécutif de conclure que les services compétents de l'Université de Berne se seraient comportés de manière inappropriée et auraient manqué à leurs obligations dans le cadre des pratiques scientifiques habituelles. La prise de mesures gouvernementales est donc inutile.

Destinataire
– Grand Conseil